

 A l’attention des médias

Bern, le 28 novembre 2023

**Une étude révèle une forte pression sur le personnel infirmier**

*Dans les hôpitaux de soins aigus, la part des postes infirmiers diminue par rapport au personnel médical et autres personnels. C'est ce que montre une analyse des données de 2010 à 2021 de la statistique des hôpitaux de l'Office fédéral de la statistique, commandée par l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI). Cette évolution est inquiétante, car le nombre d'infirmières et d'infirmiers diplômés est central pour la qualité des soins.*

L'analyse a porté sur l'évolution des équivalents plein temps (EPT) des différents groupes professionnels dans les hôpitaux de soins somatiques aigus entre 2010 et 2021. Elle montre que le personnel infirmier est en diminution par rapport au personnel médical et autres personnels.

Alors que les EPT des médecins ont augmenté de 41%, les EPT du personnel infirmier diplômé n'évoluent que de +13%, respectivement de +19% si l'on considère l'ensemble du personnel infirmier.

Durant cette période, la part de l'ensemble du personnel infirmier a diminué de 43,1 à 40,3%. La part du personnel infirmier diplômé a diminué de 22,0 à 19,7%. En revanche, les postes de médecins sont passés de 14,3 à 15,9% et ceux des autres membres du personnel de santé de 42,6 à 43,3%. L'introduction de la nouvelle réglementation sur le temps de travail du personnel médical pourrait être une des raisons de cette évolution.

Pour Sophie Ley, présidente de l'ASI, ces chiffres prouvent que l'intensification du travail vécue dans les soins infirmiers est un fait:  Si la part des postes infirmiers diminue par rapport aux médecins et au reste du personnel, cela signifie que dans les soins infirmiers, de moins en moins de personnes doivent assumer de plus en plus de travail. Grâce à l'analyse des données, nous pouvons désormais prouver noir sur blanc cette évolution.»

**Conséquence du système de forfaits par cas**

Les décalages peuvent être liés avec l'introduction du système de forfaits par cas. Comme le financement des hôpitaux dépend des diagnostics médicaux, il y a une incitation à poser des diagnostics étendus, car cela rapporte de l'argent. En outre, l'analyse montre une augmentation des frais administratifs généraux. «Les forfaits par cas entraînent une augmentation des besoins en personnel pour le codage des diagnostics et la facturation aux caisses-maladie. En revanche, il y a proportionnellement moins de postes pour la véritable tâche principale d'un hôpital, à savoir la prise en charge directe des patients», explique Sophie Ley.

**Risque pour les patient(e)s**

Une analyse présentée par l'ASI en 2020 montre que la dotation en personnel infirmier, et en particulier la proportion d'infirmières et infirmiers diplômés, est déterminante pour la qualité. Plus la proportion est faible, plus le risque d'événements indésirables, c'est-à-dire de complications et de décès, est élevé. La dotation en personnel infirmier n'est pas suffisamment prise en compte en raison du nombre de patient(e)s et de la complexité croissante, écrit l'auteur de l'étude actuelle, Walter Bosshard. Dans ce contexte, un résultat apparemment contradictoire de l'analyse s'explique également: le taux d'occupation a baissé pendant la période étudiée, alors que l'on s'attendrait à une augmentation du taux en période de pénurie de personnel qualifié. «Afin de disposer d'un temps de récupération suffisant par rapport à un travail quotidien exigeant sur le plan physique et psychique, beaucoup travaillent à moins de 100%. C'est inquiétant dans la mesure où la perte de revenu se répercute également sur les retraites», explique Sophie Ley.

**Aucune affirmation sur l'impact de l'initiative sur les soins infirmiers**

L'analyse a porté sur les données de 2010 à 2021. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer comment la situation du personnel infirmier a évolué depuis l'acceptation de l'initiative sur les soins infirmiers il y a deux ans aujourd'hui. «En revanche, ces données nous permettent de montrer que les exigences de l'initiative sur les soins infirmiers sont toujours fondées. D'une part, l'évolution démographique accentue le manque de personnel qualifié et, d'autre part, proportionnellement, de plus en plus de personnes auront besoin de soins. Outre une mise en œuvre complète et aussi rapide que possible de l'initiative sur les soins infirmiers, des mesures immédiates doivent être mises en place. A cet égard, il incombe surtout aux cantons et à la Confédération de soutenir financièrement ces mesures immédiates.»

Cordiales salutations

SBK-ASI

**Contact:**

Sophie Ley, Présidente de l’ASI, tél. 079 374 49 02 (en français)

Yvonne Ribi, Secrétaire générale de l’ASI, tél. 079 830 48 50 (en allemand)

**Informations complémentaires/liens**

* Annexe PPT Allocation des ressources (en allemand)
* [Lien vers article (français) et analyse "Personnel soignant et événements indésirables dans les hôpitaux suisses de soins aigus: évaluation des données de l’Office fédéral de la statistique (allemand)](https://sbk-asi.ch/fr/soins-travail/soins-infirmiers/recherche/)